

*\* **délégation CSS à des complémentaires privées** - par exemple Harmonie, quelle facturation ?  
obligation du tiers payant si il n'est pas mentionné sur la Carte Vitale ?*

## ***La Complémentaire Santé Solidaire***

**« Mieux comprendre pour mieux  
accompagner vers l'accès aux droits »**

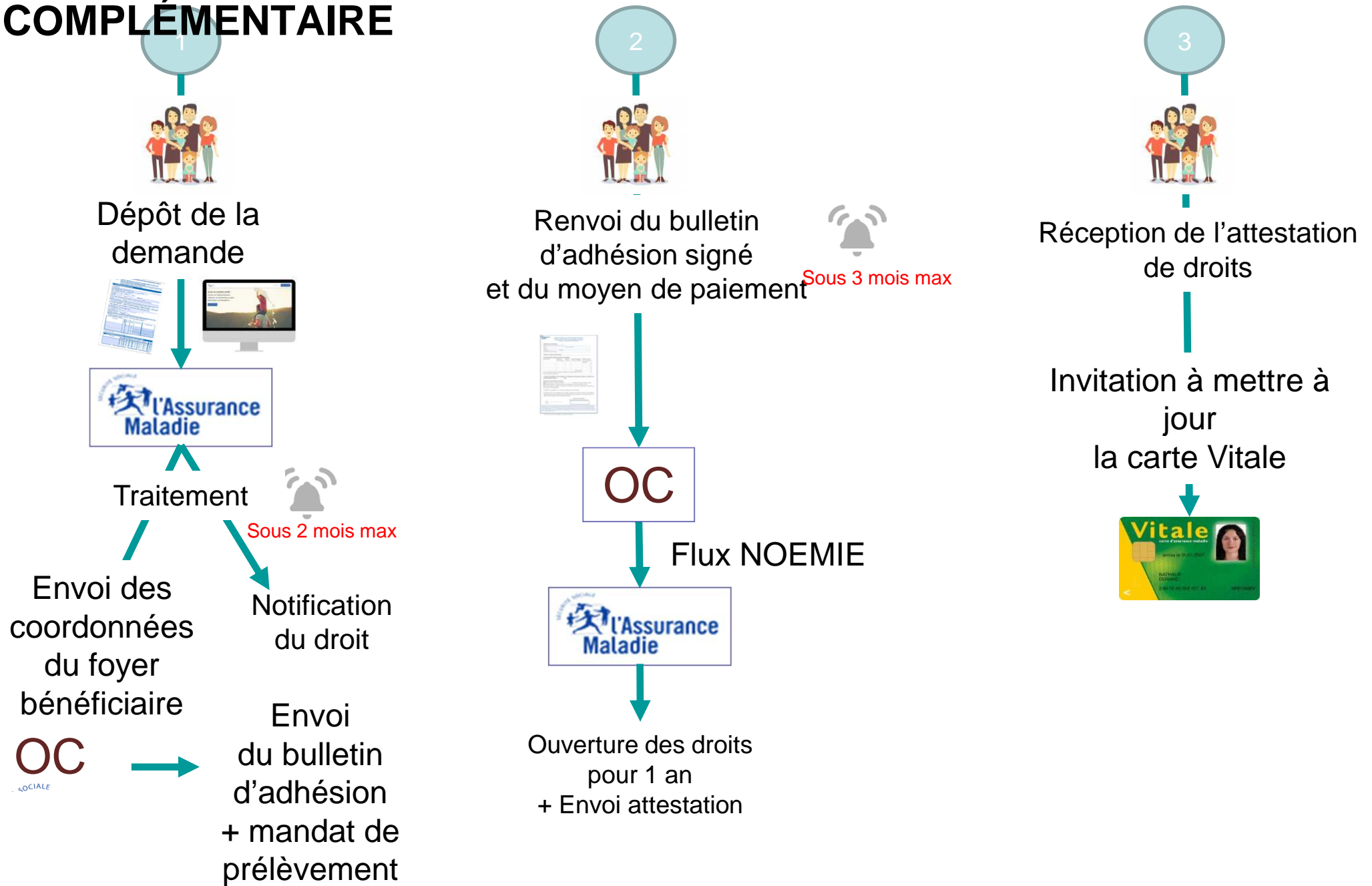
- ❑ **Tiers payant sur l'ensemble des actes du panier**
  - sur les montants pris en charge par le régime obligatoire et la Complémentaire santé solidaire
  
- ❑ **Obligation de respect des tarifs par les professionnels de santé**
  - pas de dépassement de tarif (sauf exigence particulière)
  
- ❑ **Exonération des participations forfaitaires et franchises**
  
- ❑ **Contrat de sortie à tarif préférentiel quand gestionnaire OC**

Droits ouverts  
dès lors que la Complémentaire santé solidaire est active

# CIRCUIT DE L'INSTRUCTION D'UN DOSSIER DONT LA PART COMPLÉMENTAIRE EST GÉRÉ PAR L'ORGANISME

OC

## COMPLÉMENTAIRE



# Css

- ❑ Plusieurs cas de figure peuvent se présenter et expliquer la non inscription des droits sur la CV
- ❑ L'assuré n'a pas mis à jour sa CV : ADRI permet de vérifier.
- ❑ L'assuré a eu une notification d'accord mais n'a pas encore retourné son bulletin d'adhésion : les droits ne sont pas à jour, car il n'a pas encore donné son accord pour sa cotisation
- ❑ L'assuré a eu une notification d'accord mais l'OC ne lui a pas encore envoyé un bulletin d'adhésion
- ❑ Fermeture des droits suite incidents de paiements

**Prolongation des droits AME de 3 mois :** Toutes les cartes AME arrivant à expiration entre le 30.10.2020 et le 16.02.2021 restent valables à compter de leur date d'échéance. Cette prolongation ne donne pas lieu à la fabrication d'une nouvelle carte.

**Prolongation des droits à la Complémentaire santé solidaire de 3 mois :** les droits arrivants à expiration entre le 30.10.2020 et le 16.02.2021 sont prolongés de 3 mois à compter de la date d'échéance. Les assurés recevront une nouvelle AOD